## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2011 À 19:00 HEURES:

À la séance extraordinaire tenue le 26 septembre 2011 à la salle municipale, sont présents les conseillers(ères) : Diane Talbot, André Tousignant, Stanley Boucher, Michèle Thériault, Kevin Mackey et Michel Choquette sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Il est constaté et mentionné que l'avis de convocation a été signifié dans les délais requis par le Code municipal à tous les membres du conseil.

Ouverture de la séance extraordinaire à 19 :00 heures.

#### 2011-09-187 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE :

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** le conseiller André Tousignant que l'ouverture de la séance extraordinaire soit adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

# 2011-09-188 RÉSOLUTION POUR L'ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR L'EMPRUNT DE 1, 029,000 \$:

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Thériault, APPUYÉ PAR la conseillère Diane Talbot et résolu unanimement :

**QUE** la Municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre qui lui est faite de la **Banque Royale du Canada** pour son emprunt du 3 octobre 2011 au montant de 1, 029, 000 \$ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt numéro 542 A, au pair<sup>1</sup>, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

156 100 \$	2.85 %	3 octobre 2012
161 100 \$	2.85 %	3 octobre 2013
166 700 \$	2.85 %	3 octobre 2014
172 200 \$	2.85 %	3 octobre 2015
372 900 \$	2.85 %	3 octobre 2016

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

### 2011-09-189 RÉSOLUTION POUR RÉALISER L'EMPRUNT DE \$1, 029,000 :

**ATTENDU QUE** conformément au règlement d'emprunt numéro 542A, la Municipalité d'Ascot Corner souhaite emprunter par billet un montant total de 1, 029, 000 \$;

**ATTENDU QU**' à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Au pair signifie de valeur égale, donc pas de frais d'escompte.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller André Tousignant, APPUYÉ PAR le conseiller Stanley Boucher et résolu unanimement :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QU**' un emprunt par billet au montant de 1,029,000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 542 A soit réalisé;

QUE les billets soient signés par la mairesse et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 3 octobre 2011;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012	156,100 \$	
2013	161,100 \$	
2014	166,700 \$	
2015	172,200 \$	
2016	18,000 \$ (à payer en 2016)	
	10,000 ¥ (a pajo: 011 2010)	
2016	354,900 \$ (à renouveler)	

**QUE** pour réaliser cet emprunt la Municipalité d'Ascot Corner émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 3 octobre 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 542 A, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.
PÉRIODE DE QUESTIONS
Aucune.

5

#### 2011-08-190 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Kevin Mackey QUE la séance extraordinaire soit levée à 16 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

DANIEL ST-ONGE	NATHALIE BRESSE, MAIRESSE
DIRECTEUR GÉN. ET SECRTRÉS.	